Budget fédéral 2026

Médias indépendants et journalistes pigistes

Le budget du 5 novembre propose de renforcer le reportage local et d'élargir le crédit d'impôt journalistique. Un programme distinct accepte déjà les demandes des éditeurs admissibles.

ÉCHÉANCE DE L'AIDE AUX ÉDITEURS

12 novembre 2026 à 16 h

HEURE DE MONTRÉAL

Pour le cycle 2027-2028 du Fonds du Canada pour les périodiques. L'échéance est la même pour les journaux communautaires imprimés et les périodiques numériques. [1] [2]

Les mesures proposées dans le budget

134 M$
SUR QUATRE ANS

Initiative de journalisme local

À compter de 2027-2028, puis 41 M$ par an. Ottawa prévoit soutenir plus de 500 postes, pigistes compris, et cibler notamment les communautés ethnoculturelles mal desservies, y compris en milieu urbain. [3] [4]

35 %
TAUX REMBOURSABLE

Crédit pour la main-d'œuvre journalistique

Le taux bonifié serait maintenu jusqu'au 31 décembre 2028. Le crédit couvrirait les nouvelles audio et vidéo admissibles pour les dépenses engagées dès le 5 novembre 2026. Sur un plafond de 85 000 $ en salaires admissibles, le crédit annuel pourrait atteindre 29 750 $ par employé. [5]

300 M$
SUR DEUX ANS

CBC/Radio-Canada

Financement supplémentaire proposé pour le diffuseur public, à partir de 2026-2027. [3]

À qui s’adresser et quoi préparer

01 Aide aux éditeurs

Un journal imprimé rassemble ses numéros et ses preuves de diffusion. Un périodique numérique ethnoculturel doit notamment documenter **12 mois de publication continue**, **5 000 $ de dépenses rédactionnelles admissibles** pendant l’exercice de référence et des textes signés régulièrement par **plus d’une personne**. Les piges de contenu canadien original peuvent compter dans ces dépenses. Ce volet n’impose aucun revenu minimal à cette catégorie. [1] [2]

Le cas In Texto. Le registre fédéral indique un octroi de **4 384 $ en 2025-2026** par l’Aide aux éditeurs. La lettre d’octroi permet de vérifier le volet avant de redéposer. [6]

02 Initiative de journalisme local

Le média prépare un projet de journalisme civique. Il précise la communauté desservie, les sujets peu couverts, la fréquence des reportages et le budget. Pour un média ethnoculturel, le Fonds canadien de la radio communautaire était le guichet du dernier cycle. La date du prochain appel reste à confirmer. [4] [7]

Pour un pigiste. Proposer un sujet, un tarif et un calendrier à un média qui prépare une demande ou qui dispose déjà d’un financement. Le média dépose le dossier et peut confier des mandats selon les règles du volet. [8]

03 Crédit d’impôt sur les salaires

L’organisation doit obtenir la désignation d’organisation journalistique canadienne qualifiée et, entre autres, employer régulièrement au moins deux journalistes sans lien de dépendance. Le crédit vise les salaires admissibles. Les factures de piges sont exclues du calcul. [5] [9]

SOURCES OFFICIELLES

[1] Aide aux éditeurs - Périodique numérique
[2] Aide aux éditeurs - Journal communautaire imprimé
[3] Budget fédéral 2026 - Chapitre 4
[4] Budget fédéral 2026 - Rapport sur les répercussions
[5] Budget fédéral 2026 - Mesures fiscales
[6] Registre fédéral - Subvention à In Texto
[7] Fonds canadien de la radio communautaire - IJL
[8] Médias d’Info Canada - FAQ de l’IJL
[9] ARC - Admissibilité au crédit d’impôt